

342

est bien entendu qu'il ne faut jamais conserver les peaux des animaux morts de maladies contagieuses. On commence par décrocher avec soin l'animal mort; puis on lave la peau à grande eau à plusieurs reprises, et on la fait sécher à l'ombre le plus promptement possible. Pendant l'été, lorsque la peau est épaisse, on la saupoudre de sel ou d'alun; dans cet état, on peut la conserver des années entières.



PROVINCE DE QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

BOIS ET FORÊTS.

Québec, 28 août 1875.

AVIS est par le présent donné que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic. cap 9, les limites à bois suivantes seront offertes en vente par encan public, à l'Hôtel du Parlement, en cette ville, le vingt-huitième jour d'octobre prochain, aux conditions insérées plus bas, savoir:

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEURE.

- Limite Templeton No. 1. 1 mille carrés.
Portland West A. 134 "

AGENCE DE BO-SAVENTURE.

- Limite Arrière New Richmond, 24 milles carrés.
Limite Arrière Maria, No. 1 Est. 12 milles carrés.

AGENCE DE RIMOUSEL.

- Limite Mayés, No. 1 Est, 10 milles carrés.
Neigette No. 2 14 "
Macpès, No. 3 12 "
Duquesne, No. 1. 8 " "

CONDITIONS DE LA VENTE.

Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue donnée, plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix à être déterminée le jour de la vente.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la vente foncière de la première année (de deux piastres par mille carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente.

Les limites une fois adjudgées, seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés sont déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente.

H. G. MALHOT, Commissaire.

Ste. Anne, 2 septembre 1875.

PROVINCE DE QUÉBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la sanction de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées

au long dans la " Gazette Officielle de Québec, " elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la " Gazette Officielle de Québec " en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publié dans le district concerné, et remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis doivent être mentionnés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les " deux premières semaines " de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Conseil Législatif.

C. M. MUIR,

Greffier de l'Assemblée Législative.

Québec, 10 Août 1875

MUSIQUE NOUVELLE!

Musique VOCALE:

Table listing vocal music pieces and composers. Examples: Les deux mères (Ecoissière), Histoire d'oisson (Ecoissière), La chasse aux papillons (Ecoissière), Noble coarsier (Ecoissière), Mademoiselle (Ecoissière), L'œuvre rose (M. A. D.), Amour et prière (Luchman), Les lunettes magiques (Gariboldi), Le dernier de l'orphelin (Bois-ière), La fauvette et la prison (Bois-ière), Les trois gâteaux (Bois-ière), L'Asses pleure: elle prie, elle attend! (Ben. Tayoux), A Saint-Blaise (Pessard), Chanson de Jean Prouvaire (Holmès), Amour et caprice (Bovery), Chanson d'été (Rupès).

Musique INSTRUMENTALE:

Table listing instrumental music pieces and composers. Examples: Le lys (Spindler), Transports joyeux (Lambert), Souviens-toi (Spindler), Andalouin, vals (Pénavaire), Les gondoles (Delorme), Heures heureuses (Delorme), Chant du Lazzarone (Kowalski), Paysane (Marmontel), Bergère (Kowalski), Rose des Alpes (Spindler), Bouquet de violettes (Spindler), Feuilles d'automne, valse (David), Nuit d'Asie (Marmontel), Pauvre fleur (Spindler), Feuilles d'automne (Kowalski), Méditation (Kowalski), Sur l'Atrintique (Lott), Dreaming on the lake (Lott), Nuit et jour, valse (Lamotho), La jolie hongroise, valse (Fischer), Colombino, Polka (Dessaux).

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique

114 rue St. Jean, QUÉBEC.

DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, août 1875.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 par cent.

JAMES JOHNSON,

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.